

Prangins, le 26 juin 2015

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du vendredi 26 juin 2015

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2015
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 67/15**
Rapport de gestion 2014
- 7) **Préavis no 69/15**
Comptes 2014
- 8) **Préavis 75/15**
Demande d'un crédit d'investissement de Chf 160'000.-pour acheter la parcelle No 1513, lieu-dit « En Perrouse » et les bâtiments ECA Nos 429, 808 et 1228
- 9) Postulat de M. Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal
- 10) Election du Président du Conseil communal
- 11) Election du Vice-Président du Conseil communal
- 12) Election de deux scrutateurs
- 13) Election de deux scrutateurs-suppléants
- 14) Election des membres de la Commission de Gestion
- 15) Election des membres de la Commission des Finances
- 16) Annonce des préavis à venir
- 17) Propositions individuelles et divers
- 18) Le mot du Syndic
- 19) Allocution de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal
- 20) Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

- Le **PRESIDENT** salue le **Syndic**, les **Municipaux**, les **Conseillers communaux**, le **Secrétaire municipal**, la **journaliste de «La Côte»**, le **public** et souhaite à tous la **bienvenue** pour cette dernière séance de l'année civique.

1/ Appel

Avec 49 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 48 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Anita Rihs, Tiffany Buccioli ainsi que MM. Daniel Friedli et Adrien Liechti

Mme Giovanna Bachmann et Monsieur Marc Von Buren intègrent l'assemblée tardivement.

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

M. Roland HAAS propose d'inverser les points à l'ordre du jour, soit de traiter en premier lieu les comptes 2014 qui font partie du rapport de gestion, puis le rapport de gestion.

Cette modification est soumise pour approbation.

**L'ordre du jour, tel que modifié,
est accepté à l'unanimité**

Compte tenu de ce qui précède, le point 6 est remplacé par le point 7 et vice-versa.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2015

Le procès-verbal de la séance du 06 mai 2015 est accepté par **41** oui, **1** non et **6** abstentions, avec remerciements à son auteur.

4/ Communications du Bureau du Conseil

1. Lors des dernières votations fédérales du 14 juin 2015, l'initiative populaire « PMA et génie génétique » a été acceptée par 1'003 oui contre 147 non. Il en est de même pour la « Redevance radio et télévision » avec 799 oui et 351 non. Les initiatives concernant les « Bourses d'études » et la « Fiscalité successorale » ont été refusées respectivement par 715 non contre 420 oui et par 898 non contre 252 oui. La participation des électeurs s'élevait à plus de 53 %;

2. Le PRESIDENT donne lecture d'un courrier recommandé daté du 20 juin 2015, reçu au nom du Conseil communal, émanant d'un citoyen, M. André Meylan, ch. de la Redoute 41 à Prangins.

Ce dernier fait part de son mécontentement quant à la mauvaise gestion, par la Municipalité, d'un dossier de construction illicite - parcelle No 362 - propriété de M. H. Mendes Azenha.

Les faits

Ayant interjeté recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP), ce dernier s'est vu débouté par cette instance, avec une somme de Chf 2'000.- à verser à la Commune de Prangins et Chf 1'000.- au propriétaire voisin à titre de dépens, frais d'avocat en sus, soit plus de Chf 10'000.- pour que soient maintenues, au final, des constructions inesthétiques et réalisées sans autorisation.

M. André Meylan conclut qu'il vaut finalement mieux construire sans autorisation préalable, cette solution étant la moins onéreuse pour un propriétaire. Aussi, convient-il à un citoyen de ne pas tenter de faire respecter les lois et autorisations.

3. Suite aux débats sur la proportionnelle lors de la séance du 06 mai 2015, un groupe s'est formé depuis pour trouver des solutions.

Après plusieurs discussions, il a été décidé de créer un groupe « D'entente communale », système non lié à un parti. Un groupe de « Centre droite » se met également en place. Par ailleurs, il semblerait que le parti Socialiste souhaite également faire une liste.

Aussi, les Conseillers sont appelés à faire part de leurs éventuelles idées d'ici fin septembre 2015 et sont invités à se positionner.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

Mme Giovanna Bachmann fait son entrée au Conseil à 18h15. Le nombre de Conseillers présents passe à 50 Conseillers.

Les délibérations se font sur la base de 49 voix.

5/ Communications de la Municipalité

Le SYNDIC

Chacun a des communications à faire sur l'actualité et les dossiers en cours.

Mme Martine BAUD

1. Courrier de M. André Meylan (voir point 4 al. 2 ci-dessus)

Précise que le mécontentement de M. André Meylan ne porte pas sur la réponse de la Municipalité, mais sur le jugement du Tribunal cantonal (CDAP).

Depuis de nombreux mois, la Municipalité a agi le mieux possible pour tenter d'arranger cette situation. Malheureusement, cette affaire a fini au Tribunal, instance qui a rendu un jugement défavorable à M. André Meylan.

2. Chantier « espace public » à côté de l'Auberge

Mise en place réalisée, le chantier va démarrer tout soudain, un sens unique sera installé. Pour rappel, la conception de cet espace public a été réalisée par l'Atelier du Paysage.

Par souci d'économies, la direction des travaux est en grande partie assurée par les employés communaux. Une supervision du concepteur sera néanmoins effectuée pour ce chantier. L'exécution est faite par l'entreprise Denogent SA.

3. Chantier « Ecole-UAPE »

Ce dernier avance dans les délais. Toutefois, un problème de pose du plafond subsiste, ce qui pourrait retarder le déménagement de l'UAPE prévu en début d'été. Néanmoins, tout sera prêt pour la rentrée d'août 2015.

L'inauguration est prévue le 29 août 2015, une invitation suivra.

4. Elections 2016

Annnonce de sa non-candidature aux élections 2016. D'ici fin juin 2016, quelques préavis seront encore déposés afin de les faire avancer avant son départ, dossiers qui se développeront sur le long terme, ce pour faciliter leur transmission.

Cette annonce de retrait, une année à l'avance, permettra à de nouvelles vocations d'éclore et à certains candidats de s'organiser.

1. Bâtiments « Auberge communale »

La Municipalité a le plaisir d'annoncer que les futurs gérants de l'Auberge communale sont MM. Julien et Christopher Broccard.

La Municipalité est convaincue qu'ils sauront perpétuer la bonne réputation de cette auberge, renforcer son statut d'étape gourmande et offrir un hébergement de qualité. La Municipalité est persuadée qu'ils pourront fournir une ambiance chaleureuse et répondre aux attentes d'une clientèle diversifiée.

Les frères Broccard sont également et, le resteront, gérants de l'Auberge de l'Union à Crans. Une étape gourmande qui a une réputation honorable.

La reprise de l'Auberge par les nouveaux gérants est prévue le 1^{er} octobre 2015.

2. Environnement

La commune de Prangins a obtenu le label « Cité de l'Energie ». Cette attestation témoigne de la démarche globale en faveur du climat et de l'environnement de la commune de Prangins. Elle atteste également son engagement à diminuer les émissions de CO2 et l'empreinte environnementale sur l'ensemble de son territoire.

Concrètement, les actions déployées par la commune s'articulent autour de domaines aussi variés que le bâti existant, la mobilité ou la planification territoriale. Ainsi, elle concerne les actions de l'ensemble des Municipaux.

Par ailleurs, cette politique énergétique et climatique ambitieuse, contribuant à la qualité de vie de Prangins, permet à la commune de se distinguer en devenant la troisième commune du district de Nyon à être labélisée « Cité de l'Energie ».

3. Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

Le dispositif de financement d'investissements solidaires pour la région nyonnaise (DISREN) - qui fait suite au plan des investissements (PIR) - a été accepté à une large majorité au sein dudit Conseil qui s'est réuni en séance le 25 juin 2015.

Au vu de ce qui précède, le préavis-type y relatif sera adressé à l'ensemble des communes durant le mois de juillet 2015 pour être traité au sein des Conseils communaux/généraux. Une commission ad hoc devra être nommée pour se pencher sur ce thème.

Par ailleurs et, toujours dans le cadre du Conseil intercommunal du Conseil régional, la commune de Prangins a déposé un amendement conjoint avec la Ville de Gland au préavis concernant le fonds régional pour les transports publics et prévoyant un financement pour l'ajout de courses supplémentaires. Cet amendement prévoit la demande d'ajout d'une course le matin, pour la ligne régionale 811 qui dessert le bas du village, dans le but d'avoir une cadence à la demi-heure aux heures de pointe tout au long de l'année. Cette course circulera de Nyon à Gland et vice-versa.

Cet amendement a été accepté à une petite majorité par les membres du Conseil intercommunal en question. La prochaine étape portera sur les démarches à effectuer par le Conseil régional par rapport au Canton car il s'agit d'une ligne régionale.

Mme Violeta SEEMATTER

1. Transports publics yonnais (TPN)

Annonce sa récente intégration au Conseil d'administration des TPN.

La commune de Prangins avait demandé en 2008/2009 d'obtenir un siège, demande réitérée en 2012. Deux sièges s'étant libérés, Mme Violeta SEEMATTER a pu intégrer ce Conseil, étant précisé que les membres sortants avaient 25 et 29 ans de pratique au sein de ce dernier, raison pour laquelle l'attente a été longue pour l'obtention d'un siège.

Par ailleurs, en réponse à une question « informelle » de M. Blaise CARTIER pouvant intéresser d'autres Conseillers, auparavant il y avait la possibilité d'acheter un titre de transport pour les TPN par SMS. Ceci est à nouveau possible en envoyant un SMS au 456.

2. Cartes CFF - Vélopass

Une amélioration du système de vente de ces cartes au Greffe municipal est en place depuis un mois, avec l'installation d'un terminal et d'une caisse enregistreuse. Un lecteur de carte de crédit agrmente l'offre.

M. Cyrille PERRET

1. Logo officiel de la Commune

Ce dernier a été modernisé (les Conseillers le découvrent séance tenante).

2. Site internet

La page de garde du site internet - www.prangins.ch - a été modernisée, rendant sa navigation plus aisée. Ce dernier sera accessible de façon optimale sur les appareils iPhone et iPad.

Depuis juin 2012 et, jusqu'à ce jour, plus de 500 mille personnes ont visité le site de Prangins.

3. Déchetterie intercommunale « En Messerin »

Les travaux avancent dans les délais. Sous réserve d'éventuels imprévus, son ouverture est prévue le 1^{er} novembre 2015.

A cet effet, une annonce dans la presse est parue pour l'engagement d'un collaborateur de voirie, dès le 1^{er} novembre prochain.

4. Temple - travaux

Des travaux ont débuté devant ce dernier avec l'installation de pavés, afin de donner l'accès à l'Eglise sans plus avoir à démonter les potelets servant à éviter le parage des véhicules.

Le SYNDIC

1. Règlement du Conseil communal

Demeure en procédure de signature pour approbation, au Canton, auprès de Mme B. Métraux. Entretemps, la Loi sur les Communes (LC) fait foi.

2. Equipement de Prangins en fibres optiques

D'un commun accord, la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC) et SWISSCOM se sont partagé le district. Les travaux sur Gland sont pratiquement terminés.

L'équipement du village de Prangins débutera en octobre 2016.

Une répartition entre SWISSCOM et la SEIC s'effectuera pour équiper le nord et sud du village. La partie nord, avec une frontière se situant à la zone du Curson sera prise en charge par SWISSCOM. La partie sud de la zone de chemin de fer sera équipée par la SEIC.

Ceci n'engagera en rien le citoyen de s'abonner à la compagnie ou société qui desservira son quartier. Il aura toujours loisir de choisir librement son partenaire.

3. Novartis - GSK

La presse a fait état de mouvements de personnel.

La Municipalité est régulièrement tenue informée par l'entreprise sur les actualités au sein de cette dernière. La communication fonctionne bien mieux qu'à une certaine époque où la Municipalité avait été, quelques fois, mise devant le fait accompli.

Une séance s'est tenue avec la Municipale, Mme Martine BAUD, et la Direction générale de Novartis. Depuis le rachat par GSK, un nouveau directeur est entré en fonction. Depuis, celui-ci est parti et a été remplacé par M. Erick Reinartz.

Or, les nouvelles se veulent plus rassurantes que celles relevées dans les médias, avec des éléments tangibles de notoriété publique.

En effet, les gros investissements prévus à l'époque de Novartis sur leur site - 150 Mios à terme - sont confirmés par GSK, notamment pour la construction d'un point de chaîne de production.

Pour le surplus, le site de Nyon-Prangins devrait devenir rapidement un des quatre pôles de production de GSK au monde, avec une position de leader pour la production de médicaments sans ordonnance. Le service de production est appelé donc à se développer.

Le service de commercialisation et de marketing demeurera sur le site ainsi qu'un service de recherches.

Ceci engendre inévitablement des mouvements, des réorganisations, des restructurations et mutations de personnes. Selon les dernières informations et, pour ces quelques personnes, un plan social a été accepté à 90 % par le comité du personnel.

Enfin, depuis 2011, l'effectif de Novartis-GSK a doublé (1000 collaborateurs).

4. Poste de Vice-Syndic

Selon le tournus habituel, le/la Vice-Syndic(que) change chaque année « politique ». Aussi, depuis le 1^{er} juillet 2015, Mme D. - Ella Christin assumera ce rôle.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

**6/ Préavis no 69/15
Comptes 2014**

Le PRESIDENT appelle MM. Blaise CARTIER, Président de la commission de gestion (COGEST), pour la lecture des conclusions de la COGEST.

En préambule, il est précisé que la Commission des finances (COFIN) s'est associée au travail de la COGEST. Son Président, M. Daniel FRIEDLI étant absent, M. Jacques AUBERSON se dit prêt à répondre aux éventuelles questions, quand bien même dite commission a appliqué le nouveau règlement du Conseil communal. En conséquence, la COFIN n'a pas passé les comptes en revue comme à son habitude.

- Avant d'entamer le passage en revue des comptes 2014, le SYNDIC souhaite donner un éclairage plus spécifique sur l'évolution financière des comptes de la commune et une analyse plus pointue sur 2014. A cet effet, il passe à une présentation Powerpoint sur le sujet.

Celle-ci est jointe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

- Le PRESIDENT, passe en revue la partie 1 « Comptes et bilan »,

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GENERALE, aucun commentaire.
CHAPITRE 2 - FINANCES, aucun commentaire.
CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BATIMENTS, aucun commentaire.
CHAPITRE 4 - TRAVAUX, aucun commentaire.
CHAPITRE 5 - INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, aucun commentaire.
CHAPITRE 6 - POLICE, aucun commentaire.
CHAPITRE 7 - SECURITE SOCIALE, aucun commentaire.

Aucune question ou remarque sur ces chapitres. On passe aux tableaux,

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE, aucun commentaire.
CHARGES ET REVENUS PAR NATURE ET PAR DIRECTION, aucun commentaire.
BILAN, aucun commentaire.

Aucune question ou remarque sur ces derniers.

Le PRESIDENT passe à la partie 2 « Commentaires », qui ne font état d'aucune remarque.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Blaise CARTIER lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 69/15
est accepté l'unanimité**

Le SYNDIC fait part de ses remerciements pour la confiance témoignée.

Remerciements vont également aux deux commissions qui ont travaillé assidument sur ce préavis, à la Boursière pour son aide à la rédaction de ce préavis ainsi que pour la tenue de la comptabilité toute l'année, ainsi qu'à M. Pierre Busset, Conseiller financier de la commune, pour son analyse financière.

**7/ Préavis no 67/15
Rapport de gestion 2014**

Le PRESIDENT appelle M. Blaise CARTIER, Président de la commission de gestion, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Jacques AUBERSON fait référence aux différentes interrogations annotées dans le rapport de la COGEST, point 2.8b en page 4 « Préavis bouclés et en cours », point 3.1 en page 5 « Transports publics » et 3.4 en page 6 « Préavis 49/09 étude planification zones à vitesse modérée », et demande si réponses ont été données entre-temps.

- M. Blaise CARTIER répond que ces interrogations demeurent encore ouvertes. Ces questions sont laissées volontairement avec un point d'interrogation pour éviter de faire de la cogestion. Une réponse pourra être donnée l'an prochain, voire en cours d'année.

Pour le surplus, il précise qu'aucune réponse n'a été donnée, par le fait que la COGEST a rencontré les Municipaux bien avant l'établissement du rapport. Par la suite et, compte tenu des délais entre la réception du rapport de gestion et des comptes 2014, il n'a pas été possible de revoir une nouvelle fois les autorités municipales. Aussi, des réponses seront données ultérieurement.

- M. Jacques AUBERSON s'étonne que le rapport de gestion 2014 ne fasse état d'aucune mention concernant le traitement, par la Commission de recours en matière d'impôts, des 22 recours reçus contre la taxe déchets des entreprises. Il demande si cette omission est volontaire ou s'il en sera fait part dans le rapport de gestion 2015.

- M. Cyrille PERRET confirme que le rapport de gestion 2015 en fera état.

Personne d'autre ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Blaise CARTIER lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 67/15
est accepté à l'unanimité**

En conséquence, le Conseil communal donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

Le SYNDIC remercie les conseillers pour leur vote de confiance. L'établissement du rapport de gestion ne se fait pas sans la collaboration de différentes personnes. Chaque municipal établit son rapport en fonction de son dicastère avant qu'il ne soit consolidé et mis en forme par le secrétaire municipal, en l'occurrence, M. Roland BERSIER, qui a assuré le secrétariat municipal cette année, afin d'assurer une certaine ligne rédactrice.

Pour le surplus, la Municipalité relève qu'elle a apprécié l'unanimité de la COGEST, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

8/ Préavis no 75/15

Demande d'un crédit d'investissement de Chf 160'000.--pour acheter la parcelle No 1513, lieu-dit « En Perrouse » et les bâtiments ECA Nos 429, 808 et 1228

Le PRESIDENT appelle M. Vanni VOGEL, Président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

En préambule, M. Vanni VOGEL informe que, par rapport à ce qui est indiqué dans le préavis, trois choses diffèrent :

1. Toutes les antennes doivent finalement demeurer ;
2. La protection civile (PC) ne serait pas l'unique locataire, Swisscom devant maintenir l'accès à ce bâtiment pour son antenne. Swisscom est mandatée également par la Confédération pour l'entretien des antennes radiophoniques ;
3. Soustraction d'une partie du terrain qui se limitera à 2'498 m2 en lieu et place de 3'400 m2. En contrepartie, ce dernier ne sera plus soumis à la Loi fédérale sur le droit foncier rural(LDFR).

Après interrogation auprès de la Confédération, ces trois points sont ressortis. La commission rappelle qu'il s'agit d'une demande de crédit, la Municipalité devra s'assurer que les différents points qui ont été mis en évidence soient analysés de manière adéquate pour finaliser l'achat de cette parcelle.

La discussion est ouverte.

- M. Olivier BINZ s'interroge quant aux points qui doivent encore être analysés.

- M. Vanni VOGEL répond qu'il y a, entre autres, les frais d'exploitation. Il sera très important que la Municipalité s'assure que les frais à venir seront garantis afin de se limiter aux Chf 160'000.--, sans autres frais annexes. Elle devra faire en sorte d'établir éventuellement des conventions avec la PC afin de s'assurer que tous ces frais seront pris en charge par cette dernière.

Ces choses devront être clarifiées avant la finalisation de l'achat de la parcelle.

- M. Daniel BUJARD s'interroge quant à la pertinence de cet investissement. Beaucoup de zones d'ombre sont relevées dans le rapport de la commission. Bien que des garanties soient établies, elles ne sont néanmoins pas claires.

- M. Vanni VOGEL confirme que passablement de points paraissent obscurs. Ces derniers ont été éclaircis par le biais de la discussion que la commission a eue avec la Confédération. L'achat de cette parcelle à ce prix est une opportunité à saisir qui permet, entre autres, de garder un certain contrôle quant à son développement futur et d'avoir une mainmise sur celle-ci.

- Le SYNDIC confirme les dires de M. Vanni VOGEL et précise la position de la Municipalité qui souhaite effectivement acquérir ce bien-fonds pour en maîtriser son développement et éviter que la Confédération le vende à une tierce personne, sans avoir mot à dire, étant précisé que plusieurs acquéreurs potentiels se sont manifestés.

La Municipalité ne veut pas acquérir ce bien pour le seul usage de la commune, en assumant la totalité des charges d'exploitation qui sont assez importantes (électricité, chauffage, climatisation, etc).

Aussi, la Municipalité a pris les devants, à savoir, qu'en cas d'acquisition de ce bien-fonds, elle puisse le louer à une tierce instance. Cela étant, des démarches ont été entreprises.

L'organisation de la protection civile (ORPC) recherchant des locaux - instance qui a avantage à collaborer avec les Municipalités des communes membres - pour faire un certain nombre de travaux d'entretien, notamment pour le démontage des antennes.

A ce propos et, indépendamment de la Municipalité, le SYNDIC fait part de son regret quant au décalage dans le cahier des charges qui a été envoyé aux acquéreurs potentiels, où il était précisé que ces derniers devaient s'acquitter de la démolition de toutes les antennes.

Récemment, alors que le préavis était déjà établi et à l'étude auprès de la commission, la Municipalité a appris que des changements étaient intervenus, notamment la maintenance, dans l'immédiat, desdites antennes.

Pour la commune, pas de grands changements, le prix et l'offre demeurent à l'identique. Toutefois, cela engendrera des modifications pour le futur locataire (PC), qui n'aura plus à démolir les antennes.

Dans l'hypothèse où le Conseil communal donne son feu vert pour l'acquisition de ce bien, il sera établi un contrat de bail à loyer entre la PC et la commune, avec la garantie que toutes les charges d'entretien et d'exploitation incomberont à la PC.

A cet effet, un courrier émanant du comité de la PC atteste d'ores et déjà son engagement à, d'une part, s'acquitter du loyer fixé sur une durée de 20 ans et, d'autre part, que toutes les charges de démolitions, d'entretien et d'exploitation seront prises par la PC. Ce document a été présenté à la commission ad hoc.

Pour la Municipalité, il n'est pas question d'acquérir ce bien sans avoir la garantie, voire la certitude, de pouvoir le louer.

- M. Michel AUGSBURGER constate que la commune fait une affaire en or, ce compte tenu de la valeur vénale objective (5 mios), par rapport au prix de vente qui est de Chf 150'000.--, soit 3 %. Le prix du m2 avoisine les Chf 380.--/m2 en zone agricole.

- M. Vanni VOGEL répond que, par rapport à la valeur vénale objective et le prix de vente, l'évaluation de Chf 5 mios ne prenait pas en compte le démontage des antennes et le désamiantage éventuel évalués tous deux à Chf 1,5 mios. Ceci ne prenait pas en compte également les contraintes liées au terrain agricole. Aussi, des éléments n'ont pas été pris en compte quand cela a été élaboré.

Les Chf 150'000.-se divisent, comme indiqué dans le rapport, de la sorte : Chf 50'000.-pour le terrain et Chf 100'000.-pour les bâtiments, tout en précisant que les offres des autres acheteurs potentiels se montaient également à Chf 150'000.--.

- M. Roland HAAS demande confirmation, à savoir, si la PC sous-louera à Swisscom ?

- M. Vanni VOGEL répond que la commune resterait propriétaire des bâtiments. La PC sera locataire et Swisscom, via la Confédération, resterait bénéficiaire des locaux, toutefois, sans aspect financier, avec un contrat de prestations.

- M. Blaise CARTIER relève que plusieurs personnes sont intéressées à l'acquisition de cette parcelle, aussi, la commune dispose-t-elle d'un droit d'emption ?

- LE SYNDIC indique que trois clients potentiels sont intéressés. Peut-être que d'autres ont marqué leur intérêt, toutefois, il n'en n'a pas connaissance.

L'offre de Chf 150'000.- de la commune a placé cette dernière en première position, étant précisé que les biens de la Confédération sont régis par un processus particulier lorsqu'ils sont vendus, à savoir, que ce sont en premier les instances fédérales, cantonales puis communales et, enfin éventuellement les privés. Au vu de ce qui précède, fallait-il encore avoir une offre qui ne soit pas inférieure à d'autres, ce qui semble avoir été le cas.

Une incertitude demeure toutefois. Dans l'expertise de Chf 5,5 mios était compris Chf 1,5 mios de travaux de désamiantage et démolition d'antennes. Aussi, la Confédération a dû accepter les offres très inférieures à Chf 5 mios. A ce jour, dite démolition n'est plus obligatoire. En conséquence, la Municipalité ne sait pas si la Confédération va revoir son prix à la hausse.

La réponse de la Confédération est attendue pour ces prochains jours, lorsque la Municipalité aura obtenu au préalable les garanties conventionnelles.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Vanni VOGEL lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 75/15 est accepté
par 48 oui et 1 abstention**

9/ Postulat de M. Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal

Le PRESIDENT appelle M. Yvan BUCCIOLI pour la lecture de son postulat.

En préambule, M. Yvan BUCCIOLI informe avoir été interpellé par des membres du Conseil communal de Nyon et a eu un contact téléphonique avec des membres du Conseil communal d'Eysins. Il relève l'intérêt d'associer trois Conseils communaux dans une démarche commune, afin de revendiquer ensemble, aux trois Municipalités, de travailler de concert pour l'étude de l'harmonisation des pistes cyclables, qui permettra le déplacement entre Nyon-Prangins et Eysins de l'essentiel des élèves.

Aussi, il est fait la demande d'étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires, de faire des propositions en vue de la constitution d'un réseau cyclable intercommunal et de dresser un rapport à ce sujet.

- Le PRESIDENT rappelle la manière de procéder. Le postulat est recevable. Une discussion sera ouverte sur l'opportunité de ce postulat. Il peut être refusé et donc classé sans suite.

Si l'Assemblée accepte de traiter ce postulat, il peut soit partir à la Municipalité pour l'établissement d'une réponse sous forme de préavis, soit être envoyé directement à une commission qui va l'étudier et soumettre sa décision au Conseil, qui devra de nouveau décider de le renvoyer à la Municipalité. Cette deuxième option est plus complexe.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Le PRESIDENT passe au vote pour le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité.

Par 48 oui et 1 abstention
le postulat de M. Yvan BUCCIOL est renvoyé à la Municipalité

- Mme Violeta SEEMATTER informe qu'une étude est en cours au niveau du Conseil régional. Celle-ci va au-delà de ces trois communes, puisqu'elle comprend tout le district.

10/ Election du Président du Conseil communal

Le PRÉSIDENT sortant, M. Reynald PASCHE, annonce à l'assemblée qu'il ne souhaite pas se représenter et laisse la place à la personne qui se présentera.

A cet effet, Le PRÉSIDENT propose que M. Robert BERNET, actuel Vice-Président, soit élu à cette fonction. Ce dernier accepte.

Personne d'autre ne briguant ce poste et le vote à bulletin secret n'étant pas demandé, M. Robert BERNET est élu par applaudissements.

Ce dernier remercie l'Assemblée pour son élection.

11/ Election du Vice-Président du Conseil communal

Le Vice-Président ayant été élu à la Présidence, M. Robert BERNET propose M. Denys CHEVALIER, qui accepte.

Personne d'autre ne se présentant. M. Denys CHEVALIER est élu par applaudissements.

M. Denys CHEVALIER remercie l'Assemblée pour son élection.

12/ Election de deux scrutateurs

Mme Giovanna BACHMANN et M. Daniel DUBUS laissent leur place au sein du bureau du Conseil.

Les scrutateurs-suppléants actuels sont Mme Clotilde VULLIEMIN et M. Robert JOHNSON qui acceptent de reprendre la fonction de scrutateurs.

Personne d'autre ne se présentant, ces derniers sont élus à ce poste par applaudissements.

13/ Election de deux scrutateurs-suppléants

Le PRÉSIDENT informe que deux suppléants doivent être élus. Des propositions sont attendues.

- Mme Liliane GAVILLET propose M. Marc BAUMGARTNER, qui accepte.

- M. Jacques AUBERSON propose Mme Bettina VENEZIA, qui refuse, souhaitant dans un premier temps faire partie d'une commission.
- Mme Liliane GAVILLET propose Mme Marie-Madeleine RICKLI, qui accepte.

Personne d'autre ne faisant de proposition, ces deux personnes sont élues scrutateurs-suppléants par applaudissements.

Ces derniers sont invités à retenir les dates du 08 juillet 2015 pour la passation du sceau, ainsi que le 09 juillet 2015, pour une première séance du bureau.

14/ Election des membres de la Commission de Gestion

Les membres actuels de la Commission de Gestion se représentent tous. Il s'agit de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Igor Diakoff, Roland Haas, Jean-Paul Maret, Gilles Mauroux et de Mme Inma Girard.

Personne d'autre ne fait de proposition ou ne se présente. Ces derniers sont donc réélus à leur fonction par applaudissements.

M. Blaise Cartier est reconduit dans sa fonction de Président.

15/ Election des membres de la Commission des finances

En l'absence du Président, M. Daniel FRIEDLI, M. Jacques AUBERSON prend la parole et informe que les membres actuels de la Commission des finances se représentent in corpore. Il s'agit de MM. Daniel Friedli, Jacques Auberson, Michel Augsburger, Olivier Binz et Peter Dorenbos.

Personne d'autre ne fait de proposition ou ne se présente. Ces derniers sont donc réélus à leur fonction par applaudissements.

M. Daniel Friedli est reconduit dans sa fonction de Président.

16/ Annonce des préavis à venir

Les préavis suivants sont annoncés :

- Construction du trottoir de la rte de la Bossière (M. C. Perret)
- Ateliers du Centre du Village (Mme M. Baud)
- Réponse au postulat de M. Y. Buccioli (Mme V. Seematter)
- Construction du bâtiment abritant la cantine scolaire (Mme D. Ella Christin)
- Travaux de transformations et d'assainissement du bâtiment dénommé « Ancienne administration » (Mme D.-Ella Christin)
- Amélioration du système de vidéosurveillance sur le site des Abériaux (Mme D.-Ella Christin)
- Etude test RDU Prangins-Nord (Mme M. Baud)
- Aménagement du chemin du Creux-du-Loup (M. C. Perret)
- Matériel d'exploitation de la déchetterie (M. C. Perret)
- Dissolution de l'entente intercommunale pour la déshydratation

- mécanique des boues d'épuration (Mme D.-Ella Christin)
- Taux d'imposition 2016 (Le Syndic)
- Budget 2016
- Politique de stationnement privilégiée
- Révision des tarifs et autres émoluments tarifaires en matière de constructions.

17/ Propositions individuelles et divers

- M. Blaise CARTIER s'interroge sur la forme, à savoir le graphisme des armoiries de Prangins, voire du drapeau Suisse. N'y a-t-il pas de législation à ce niveau ?

- LE SYNDIC répond que les armoiries de Prangins sont intangibles. La présentation de ce soir concerne le logo avec une déclinaison graphique des armoiries. Celles-ci subsistent.

- M. Olivier BINZ souhaite parler du petit ruisseau « Le Nant de Leyaz » qui a été renaturé entre les Abériaux et le petit étang en-dessus. La commune a investi pour créer un cours d'eau, ce dernier vit et évolue, avec peu de débit. Aussi a-t-il tendance à s'envaser. La vase favorise l'installation de plantes, qui ralentissent le courant, ce qui favorise l'envasement, et ainsi de suite...

Au vu de ce qui précède, le petit ruisseau se transforme en fossé humide.

Pour le surplus, l'eau est très eutrophe, soit chargée en nutriments, ce qui favorise le développement des plantes à croissance rapide au détriment de la biodiversité, ce qui n'était pas le but.

L'étang en amont de la partie renaturée étant entièrement recouvert de lentilles d'eau, la lumière n'arrive pas au fond. Aussi, la purification de l'eau par phytoremédiation est impossible.

Par ces faits, il est dommage d'avoir investi pour la création d'un joli cours d'eau en le laissant se refermer. Dès lors, est-ce qu'il y a un plan de gestion qui existe ou est-ce prévu de faire un entretien sur ce dernier, voire à une plus large échelle, sur l'étang au-dessus ?

Si la Municipalité compte mener une réflexion à ce sujet, M. Olivier BINZ informe qu'il se met volontiers à disposition.

- M. Cyrille PERRET répond que la réflexion est permanente. Ce ruisseau est suivi et géré par la Confédération, ainsi que par l'entreprise Denogent S.A. qui est chargée de l'entretien de l'ensemble du parc du Château. M. Cyrille PERRET informe visiter le parc une fois par mois pour contrôle.

Il est rappelé que la Commune prend en charge le 52 % des frais d'entretien du parc du Château et de toute la partie dudit ruisseau. Aussi, lors d'une visite effectuée ces derniers jours, il a été constaté que ce dernier a été nettoyé.

Il est toutefois confirmé que ce ruisseau est chargé en nutriments, ce qui favorise la pousse de plantes.

Un Conseiller scientifique se déplace également de Berne pour contrôler et effectuer des analyses.

- M. Jacques AUBERSON fait référence à la fermeture de la route de Benex et informe n'avoir pas reçu de « Tous ménages », contrairement à d'autres. Aussi relève-t-il qu'il serait bien que le reste de la population soit également informée, voire que l'information apparaisse sur le site internet de la Commune.

- M. Blaise CARTIER relève que le « Tous ménages » informant de la fermeture de la route de Benex ne mentionne pas les dates exactes. Une attention particulière devrait être portée afin que celles-ci soient à jour.

- LE SYNDIC fait référence aux dates de remise des préavis. La Loi sur les communes vaudoises (LC) prévoit un délai au 31 mai à la Municipalité pour la remise des comptes et du rapport de gestion aux Conseillers.

L'ancien règlement indiquait le même délai, alors que le nouveau règlement - à approuver - fixe un délai de 6 semaines.

Pour 2014, le rapport de gestion et son préavis ont été adressés aux Présidents des deux commissions par courriel le 20 avril 2015, soit dix semaines avant le Conseil communal.

Les comptes 2014 ont été validés le 11 mai 2015 en séance de Municipalité. Le 12 mai 2015, le préavis sur les comptes a été adressé par ses soins et, par courriel, aux Présidents des deux commissions, soit sept semaines avant.

Aussi, la question des dates de remise des préavis relevée dans le rapport de la Commission de gestion a été entendue par la Municipalité. La mention des 2-3 mois doit être discutée, notamment quant à son éventuelle faisabilité.

- M. Rémy COCHET remercie la Municipalité pour le nettoyage des estacades effectué au port. Par ailleurs, par rapport au nouveau règlement du port, il relève qu'il serait judicieux de mettre en conformité les nombreux voiliers qui ont un moteur à l'arrière, qui dépasse énormément, ce qui rend difficile les manœuvres sans heurter le bateau.

- M. Olivier BINZ informe que le traditionnel petit tournoi interne de football des juniors G qui a généralement lieu le dernier jour d'entraînement (mercredi dernier) a été déplacé à jeudi pour satisfaire les enfants scolarisés en écoles privées, ceux-ci ayant eu leur promotion ce mercredi au détriment des « petits » pranginois.

- M. Yvan BUCCIOL relève que, chaque année, la commission du CIPEL publie l'état des plages et constate que celle de la Promenthoux n'est pas classée avec la meilleure qualité d'eau. Aussi, souhaite-t-il en connaître les raisons.

- M. Olivier BINZ répond que la plage de Promenthoux demeure dans une anse, où il n'y a pas de courant. Le fonds est dès lors très vaseux ; l'eau est peu profonde sur une longue distance, aussi celle-ci chauffe vite et sa qualité se voit amoindrie. Il confirme que l'eau ne contient aucune pollution, mais demeure en stagnation.

- M. Michel AUGSBURGER demande dans quel délai se termineront les travaux sur la route de l'Etraz ?

- M. Cyrille PERRET répond dans les 2-3 semaines à venir. La 2^{ème} partie de cet ouvrage s'effectuera quant à elle en 2016.

- M. Jacques AUBERSON se dit surpris quant au nombre important de véhicules stationnés au Port des Abériaux, sans compter le parking sauvage, non des moindres, sur l'ensemble du site.

Par ailleurs, il s'étonne que, lors d'un passage sur place, une manifestation sur la plage s'y tenait, avec un bar (muni d'une pompe à pression pour bière), installation de frigos, musique, alors que celle-ci ne fût pas annoncée et autorisée en ces lieux, seuls les pic-nic étant acceptés.

- M. Cyrille PERRET relève que le port des Abériaux est un lieu d'exception, dédié aux familles. Aussi, l'intervention de M. Jacques AUBERSON inquiète la Municipalité, à savoir que toute manifestation au Port des Abériaux doit faire obligatoirement l'objet d'une autorisation préalable. Malheureusement, certains n'en font pas la demande, ils s'installent et leur déplacement manu-militari est dès lors difficilement faisable.

Ceci demeure un sérieux problème. La Municipalité se penchera sur cette problématique afin de trouver des solutions adéquates, dans le but que ce lieu demeure un site public et ouvert à tous.

18/ Le mot du Syndic

« Ce « Mot » intervient à un moment particulier pour différentes raisons, à savoir, qu'il arrive au niveau du Conseil communal au terme d'une année politique, alors que la Municipalité est en plein exercice comptable.

L'année 2014 a été particulièrement dense en matière de desseins

et d'aboutissements de projets, à savoir :

- Construction du bâtiment et création de 16 logements à côté de l'Auberge ;
- Plan de quartier de la zone « Entre-deux-chemins » avec les propriétaires Novartis et Denogent ;
- Démarrage de la construction d'une nouvelle déchetterie intercommunale, fruit issu de plusieurs années de réflexions et d'études, allant au-delà d'une seule législature ;
- Travaux au niveau des infrastructures scolaires en cours - rénovation du collège « la Combe », réhabilitation du pavillon scolaire et bâtiment de l'Ancienne Administration, ainsi que la nouvelle école enfantine/UAPE - étant précisé que ce dernier ouvrage est assurément le plus gros investissement de l'histoire de la Commune (+ Chf 10 mios) ;
- Réflexions sur l'aménagement du centre du village ;
- Acquisition du label « Cité de l'Energie » ;
- Etc.

Pour le surplus, ce ne sont pas moins de 167 pages de procès-verbaux qui relatent les décisions prises lors des séances municipales.

La vision de la Municipalité est d'essayer d'intégrer le formidable développement qui entoure toute la région du district, voire au-delà de la côte lémanique, tout en préservant l'identité du village et la qualité de vie que les citoyens peuvent bénéficier à Prangins. La Municipalité tente de maîtriser ce développement à travers les différents projets précités.

Remerciements vont au Président du Conseil communal sortant, M. Reynald PASCHE, tout en relevant que le rôle du Président du Conseil communal est une fonction extrêmement importante, voire déterminante pour la bonne tenue des débats. Il doit être un bon « chef d'orchestre », mission que M. Reynald PASCHE a accomplie au cours de ces deux dernières années. Enfin, la Municipalité a été entièrement satisfaite de la relation harmonieuse qui a été entretenue avec le Président. La courroie de transmission entre la Municipalité et le Conseil communal a été faite dans le respect des compétences des uns et des autres, étant rappelé que l'Exécutif a pour mission d'exécuter les décisions du Législatif en fixant les règles opérationnelles.

Félicitations vont également au nouveau Président, M. Robert BERNET, pour sa nomination. Ce dernier a la carrure pour occuper ce poste, ainsi que l'état d'esprit et les compétences pour être un bon Président. Avec sa nomination, il a obtenu un « cadeau » de bienvenue avec le changement du système des élections à la proportionnelle l'an prochain. La Municipalité lui souhaite bon courage !

Je termine en souhaitant un bon été à tous et d'agréables vacances, avant de se retrouver le 23 septembre 2015 ».

19/ Allocution de M. Reynald Pasche, président du Conseil communal

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Monsieur les Municipaux,
Monsieur le Secrétaire municipal,*

J'aimerais commencer à dire à tous les acteurs de ce Conseil, ainsi qu'à tous les Municipaux et leurs collaborateurs qui œuvrent pour la Commune de Prangins, un grand merci pour le temps consacré, et parfois non des moindres, à notre chère et belle commune.

Un grand merci également à tous mes collègues du bureau qui m'ont très bien épaulé tout au long de ces deux années, sans oublier M. Hugo SCHUPBACH, huissier, qui œuvre dans l'ombre tout au long des séances, homme bien utile et très apprécié.

Remerciements vont également à nos familles qui supportent nos absences répétées pour le bien de notre commune.

Durant ces deux années, nous avons débattu de nombreux dossiers, pris des décisions quant à l'octroi - ou pas - des finances sollicitées par le biais des préavis présentés par la Municipalité.

J'ai eu le plaisir de vous donner la parole pour des questions, des amendements, des sous-amendements et même des sous-sous-amendements, ainsi que pour des motions, postulats etc.

Chaque commission, qu'elle soit permanente ou ad hoc, a fait un très bon travail. Les délais de renvoi des rapports ont été, dans la plupart du temps, bien respectés. Merci pour votre travail de milicien. L'avenir nous dira si nous avons pris les bonnes décisions.

Ces deux années ont été marquées par plusieurs scrutins fédéraux et cantonaux. Aussi, je voudrais aussi profiter de remercier le bureau ainsi que toute l'équipe qui vient avec plaisir en renfort, ce qui permet des dépouillements rapides.

Le mandat de Président m'a permis de parfaire mes connaissances sur les rouages d'une commune et du règlement du Conseil. Cela m'a également permis de diriger des débats qui ont été parfois animés et souvent constructifs. Nous avons encore du pain sur la planche pour cette dernière année avant le changement au système proportionnel. En effet, de nouveaux défis nous attendent, en nous positionnant sur une liste ou une tendance, mais également le challenge d'informer la population et de recruter les futurs nouveaux conseillers.

Dans mon rôle de Président, j'ai pu apprécier d'être invité à plusieurs rencontres, comme celles des aînés où les discussions étaient très riches et animées autour d'un repas bien concocté ou, encore, lors de l'accueil des nouveaux citoyens avec sa traditionnelle fondue, tout cela sans oublier quelques invitations à diverses inaugurations ou vernissages.

Ce mandat se termine et nous allons pouvoir profiter de cet été qui, espérons-le, sera moins pluvieux que l'année dernière. Je souhaite qu'il nous permette de cogiter sur notre positionnement à l'un ou l'autre des groupes politiques qui se mettent en place et ainsi repartir avec plein d'entrain au mois de septembre 2015.

Je félicite notre nouveau Président, M. Robert BERNET, ainsi que les membres du nouveau bureau pour leur nomination respective. Je leur souhaite d'avoir beaucoup de plaisir dans cette fonction, de pouvoir continuer à faire vivre et évoluer notre chère commune ainsi que de la mener dans des débats constructifs, ce dans l'optique d'apporter le meilleur à nos concitoyens. Nous aurons l'occasion d'échanger le traditionnel sceau le 08 juillet 2015 et, dans l'intervalle, je souhaite la bienvenue et un bon courage à Robert.

A Nathalie, voilà déjà une année que tu as remplacé Patricia au poste de secrétaire du Conseil et j'aimerais profiter de te remercier pour tout le travail accompli dans un esprit de confiance, pour ton efficacité professionnelle et, bien sûr, pour ton dévouement à la cause de notre commune. Je souhaite que tu puisses continuer à avoir du plaisir dans cette fonction. Aussi, je relèverais que j'ai été surpris de voir avec quelle aisance tu as repris ce poste. Merci beaucoup.

J'aimerais dire à notre nouveau Président, Robert, que tu as de la chance de pouvoir compter sur Nathalie dans ta nouvelle fonction. Tu en auras grandement besoin, car comme je l'ai déjà dit l'année dernière, notre secrétaire du Conseil est la cheville ouvrière du bureau et du Conseil.

En tant que Président, tu auras à gérer le Conseil dans ses bons moments, ainsi que dans ses moments d'indiscipline. Tu verras qu'il ne suffit pas de te rappeler d'une dizaine de noms quand tu dois donner la parole, même si parfois j'ai eu des problèmes de confusion, mais tu devras faire entendre ta voix pour faire taire les bruits de fonds mais « où il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'espoir ».

Vous, les nouveaux scrutateurs, soyez attentifs à ce qui se passe dans l'assemblée pour pouvoir donner les infos à votre Président. Merci d'ores et déjà pour votre engagement.

Je profite également à remercier mes deux scrutateurs Giovanna et Daniel qui quittent aussi leur fonction ce soir, non sans vous remercier pour tout le travail accompli au sein du bureau lors des votations et dans nos séances du Conseil. Merci à vous deux.

Monsieur Le Syndic, François, je te remercie pour nos bonnes relations durant ces deux années. Nous avons toujours pu parler et délibérer avec franchise lors de nos séances de préparation du Conseil. Même si parfois j'ai été insistant pour avoir des préavis en avance et, si je vous ai poussé à vous positionner par rapport aux futures élections à la proportionnelle, je garderais un très bon souvenir de cette étape de présidence et souhaite que nous puissions continuer nos rapports amicaux.

Mesdames et Monsieur les Municipaux, à votre tour d'être remerciés pour la bonne collaboration au sein de notre commune. En effet, je me suis toujours senti libre de vous exprimer mes points de vue ; vous avez souvent été à mon écoute, même si parfois j'aurais voulu un peu plus de préavis de votre part au moment opportun. Je souhaite que vous puissiez continuer et même améliorer l'entente au sein de votre collège municipal, pour que notre commune puisse en être pleinement bénéficiaire.

Monsieur le Secrétaire municipal, je ne voudrais pas finir mon allocution sans vous transmettre mes remerciements pour le travail que vous accomplissez au sein de la Municipalité. Je vous ai souvent « titillé » lors de nos séances, mais j'ai apprécié votre franchise dans nos discussions.

Enfin, j'aimerais dire à tous nos Conseillers(ères) que le poste de Président est un poste où j'ai pu me sentir à l'aise. J'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre commune et sur vous. Le poste à la présidence ne requiert pas, à mon sens, le besoin d'être parfait. Je pense qu'il suffit d'être soi-même et, pour ces raisons, je vous encourage à vivre cette fonction.

Arrivant au dernier point de notre séance avec le contre-appel et le paiement des indemnités, je vous informe que nous allons pouvoir profiter de prendre l'apéritif sur la petite carrée, à côté de la maison Fischer. Par la suite, nous sommes attendus par notre aubergiste, Gérard, pour partager un repas à l'Auberge communale.

Je vous remercie pour votre soutien ainsi que pour votre attention.

20/ Contre-appel et paiement des jetons de présences, des indemnités et notes de frais des commissions

M. Marc Von Buren ayant fait son entrée durant le Conseil communal, la présence est de 51 conseillers. La séance se termine à 20h15.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Nathalie Angéloz

Annexe : ment.